

Comité de suivi (Cosui) des accords du 04 avril 2022

mardi 28 juin 2022

Des enjeux majeurs pour la fin d'année...



La première partie des mesures indemnitaires prend effet au 1^{er} mai 2022 et sera versée durant l'été, avant un rattrapage des mois de mai et juin.

Le dossier de correction des anomalies concernant la bonification des services actifs doit être présenté à la DGAFP avant la fin d'année, en présence du secrétariat général de Bercy et des syndicats douaniers signataires de l'accord.

Les LDG promotions restent un fort point de crispation pour beaucoup. La DG envisage l'organisation de réunions préalables de concertation avec les syndicats pour restaurer un dialogue social local fortement abîmé.

Tous les agents seront invités à participer à l'enrichissement des projets d'innovation pour la qualité de vie au travail, par le biais des réunions de services (RMI).

Des chantiers importants restent à lancer au 2nd semestre, concernant notamment la prime d'adaptabilité et la pénibilité en OP/CO.

Comme lors des négociations de l'accord, l'UNSA Douanes restera une organisation « moteur » sur tous ces points.

Suite à l'accord social signé le 4 avril dernier à la DGDDI, la Direction générale a convoqué un comité de suivi ce mardi 28 juin, en présence des organisations syndicales signataires. Il sera réuni deux fois par an, afin de réaliser des points d'étape sur la mise en œuvre des mesures mentionnées dans l'accord.

Les premiers versements cet été

Les mesures indemnitaires ont été validées par le ministère. Elles prennent effet au 1^{er} mai 2022 comme prévu, avec un premier versement attendu sur la paye en juillet ou août, incluant le rattrapage depuis le 01-05-2022. Notons que cette date de mise en paiement peut être légèrement différée pour les contractuels, qui auront dû signer préalablement un avenant à leur contrat, intégrant cette augmentation.

La bonification en Douane : un dossier qui ne doit plus attendre

Parmi les éléments forts de l'accord social du 4 avril dernier, figure un point sur les anomalies apparues dans le système de bonification des douaniers en service actif. L'UNSA Douanes a été particulièrement

combative pour que ce dossier reste ouvert lors des discussions. Cela nous a permis d'aboutir à un point spécifique inscrit dans l'accord.

La première étape de mise en œuvre a été accomplie. Le ministre sortant a rédigé un courrier explicite sur la situation de la bonification en Douane, à l'intention de son successeur, G. Attal.

« ... hors de question d'attendre encore une éventuelle réforme des retraites. »

À présent, le secrétariat général de Bercy prépare une rencontre, à réaliser avant la fin d'année, entre les organisations syndicales signataires et la DGAFP, ainsi que le SRE. Pour l'UNSA Douanes, ce calendrier est indispensable. Aussi, il est hors de question d'attendre encore une éventuelle (ou hypothétique ?) réforme des retraites.



Comité de suivi (Cosui) des accords du 04 avril 2022

mardi 28 juin 2022

Des enjeux majeurs pour la fin d'année...



Pour rappel, le système de bonification a été mis en place en 2002 pour les douaniers. Depuis, il a subi des évolutions majeures, en lien avec les réformes des retraites (allongement de la durée de cotisation et instauration de la décote). De fait, **les effets de la bonification deviennent de plus en plus difficiles à atteindre pour nos collègues.**

En outre, l'évolution des missions de la Surveillance envisagée par l'administration (Lab'Aura) va maintenir une forte mobilisation des personnels SU. Il serait donc impensable, en corollaire, que des mesures d'amélioration du système de bonification ne soient pas mises en œuvre.

L'UNSA Douanes reste déterminée à porter ce combat devant les hautes instances.

Un léger mieux pour les promotions

Dans l'accord social, il est prévu une augmentation des taux de promotions en 2022. La campagne 2021 avait toutefois laissé un goût amer pour beaucoup d'agents.

« ... l'UNSA Douanes avait été farouchement opposée aux LDG. »

Afin de corriger les premiers effets des lignes directrices de gestion (LDG), nous avons fait acter dans l'accord, une meilleure prise en compte par les CDR (comité de direction restreint) de la notion d'expérience acquise dans le grade concernant les agents postulant à une promotion intra-catégorielle.

Pour mémoire, l'UNSA Douanes avait été farouchement opposée à la mise en œuvre des LDG.

Les Jeux étant quasiment joués d'avance, nous avons refusé (*seuls...*) de participer à leur élaboration. Depuis, nous sommes déterminés à faire évoluer ce dispositif, pour en atténuer au maximum les effets dévastateurs.

À l'occasion de ce comité, nous avons demandé que les représentants des personnels puissent rencontrer les membres des CDR, à l'instar de ce que peut faire la sous-directrice RH. La DG s'appuie sur la loi pour ne pas accéder à notre demande, tout en reconnaissant que la mise en œuvre des LDG a distendu les rapports locaux entre syndicats et directeurs. Devant notre insistance, elle a proposé que des réunions préalables à la tenue des CDR, au format bilatéral, soient possibles dans les DI et SCN.

Cela représente un premier pas vers la présence accrue des représentants du personnel dans le processus de promotion. Il reste cependant à voir comment cette proposition sera mise en œuvre. Pour autant, nous continuerons à réclamer la participation pleine et active des syndicats dans le processus de promotion, comme c'était le cas auparavant grâce au CAP.

Améliorer le cadre de vie des agents

L'accord prévoit la mise en place d'un fonds exceptionnel, à titre d'expérimentation, qui permettra de recenser des projets innovants. Élaborés dans les services, ils auront pour but d'améliorer la qualité de vie dans et autour du travail. L'administration a détaillé le procédé qu'elle souhaite mettre en œuvre, visant à consulter un maximum d'agents.



Comité de suivi (Cosui) des accords du 04 avril 2022

mardi 28 juin 2022

Des enjeux majeurs pour la fin d'année...



Pour ce faire, elle invitera les chefs de service à organiser des RMI (réunion mensuelle d'information) afin de recueillir les projets d'innovations attendues par les personnels. Cette démarche sera complétée par une concertation, menée dans les services déconcentrés, avec les représentants locaux des syndicats signataires de l'accord.

Enfin, un comité de pilotage (Copil) national, réunissant les membres de l'administration et les organisations syndicales nationales signataires, se tiendra 2 fois par an afin d'étudier, puis de valider, les propositions transmises par les directions.

L'UNSA Douanes a rappelé son souhait d'offrir une réelle plus-value aux agents à travers cette méthode.

Ces derniers devront pleinement ressentir les effets de cette innovation pour qu'elle ait du sens.

Une part importante de ce Fonds (40%) a également été attribuée à la masse des Douanes. À ce titre, l'UNSA a demandé que les projets préparés par les CT Masse soient traités par le Copil national. Il nous semble important, par souci de cohérence, que ce soit la même entité qui valide les différents projets en lien avec ce fonds spécifique.

Afin de mener à bien ces travaux, l'UNSA Douanes a demandé et obtenu que le calendrier soit desserré. Initialement prévue au 15 septembre, la concertation pourra s'étendre jusqu'en fin d'année. De plus, un second cycle de préparation serait possible en 2023, afin de laisser l'opportunité à chacun de préparer sereinement son projet.

Focus sur les Gilets Pare-Balles destinés aux personnels féminins

La Direction générale a précisé que les études de portée générale ne rentreraient pas dans le cadre de ce fonds spécifiques. Pour répondre à celles-ci, il existe d'autres possibilités, via notamment le contrat stratégique, signé par le ministre en décembre 2021.

Dans ce cadre, **l'UNSA Douanes a encore une fois insisté fortement au sujet des gilets pare-balles (GPB) pour les personnels féminins.** Dans une administration, et un ministère, qui militent pour la place des femmes au travail, nous attendons que la Douane soit à la hauteur des enjeux du 21^e siècle. Le sujet des GPB, inadapté à la morphologie féminine, a été soulevé depuis plus de quatre ans, mais il ne trouve toujours pas d'issue favorable. Ce n'est visiblement pas une question de moyens financiers, mais de disponibilité du matériel sur le marché public (celui-ci ne disposerait pas de la technologie pour réaliser des plaques postformées). Si nous pouvons entendre ces difficultés d'approvisionnement, il n'en demeure pas moins que la santé et la sécurité de nos collègues sont en jeu. D'autres administrations régaliennes sont nécessairement concernées par le sujet. **Il est temps que nos hauts dirigeants mettent toute l'énergie nécessaire afin de résoudre ce problème et apporter les réponses indispensables en lien avec notre époque !**



Comité de suivi (Cosui)

des accords du 04 avril 2022

mardi 28 juin 2022

Des enjeux majeurs pour la fin d'année...



Des failles dans le transfert des missions fiscales ... ?

En marge de ce comité de suivi, l'avancée du transfert des missions fiscales a été abordée.

En mai dernier, la Directrice générale avait indiqué que deux points devaient être réécrits dans la loi de finances. Le premier concerne le recouvrement des amendes douanières. Le second porte sur le contrôle des entrepôts fiscaux de stockage.

Ces deux missions ne peuvent pas être transférées en l'état. Un audit auprès de l'IGF a d'ailleurs été commandé par la DG, afin d'avoir une situation précise des activités résiduelles en recettes interrégionales. **L'UNSA a profité de ces échanges pour réaffirmer sa volonté de voir maintenu en Douane le recouvrement des amendes douanières.** Nous le réitérons officiellement à l'occasion du CTR à venir. Quant au contrôle des produits pétroliers, s'il devait rester en Douane, il nous semble impératif alors de conserver également (et à minima) la partie gestion de cette mission.

Dans tous les cas, il faudra apporter des réponses rapides aux personnels concernés, afin qu'ils puissent se positionner efficacement quant à leur avenir professionnel.

Enfin, la mise en œuvre de l'accord social, visant à éclairer le plus en avant possible les agents potentiellement restructurés, devrait permettre de modifier le délai de reclassement

d'un agent. Actuellement fixé à 20 mois, il serait porté à 3 ans. C'était une attente de l'UNSA Douanes. Là encore, la confirmation est attendue au CTR de juillet.

D'autres chantiers majeurs restent à ouvrir...

Le comité sera de nouveau réuni en fin d'année. Il devrait notamment pouvoir **apporter un éclairage sur l'attribution de la prime d'adaptabilité**, un des autres points innovants de cet accord.

Comme pour le dossier bonification, dans lequel l'UNSA Douanes portera ses revendications sur la portabilité des droits acquis dans une autre administration et la suppression du bornage (dégressivité et écrêtage), **l'UNSA Douanes a aussi rappelé que le sujet de la pénibilité, dans les services des Opérations Commerciales en travail de nuit, doit être abordé avant la fin de l'année.** Ce thème fait partie des engagements pris par l'administration, et l'UNSA Douanes veut absolument voir la situation s'améliorer pour les agents concernés, qui n'ont pour l'heure aucune reconnaissance en la matière.

Mieux vivre mon métier ... avec l'UNSA !



Comité de suivi (Cosui)

des accords du 04 avril 2022

mardi 28 juin 2022

Des enjeux majeurs pour la fin d'année...

J'agis pour mon quotidien, je rejoins l'UNSA Douanes :